

## ARRÊTÉ

### **fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur spécialité management opérationnel de la sécurité session 2024**

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

**Vu** les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de son directeur ;

**Vu** les articles D643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

**Vu** l'arrêté du 2 mars 2020 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité **management opérationnel de la sécurité** ;

### ARRÊTE :

**Article 1** : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité management opérationnel de la sécurité :

Président : Monsieur Estève AUBOUËR, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ;

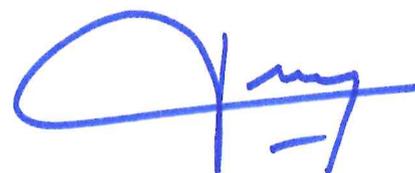
Enseignante-chercheuse : Madame Adeline HEITZ ;

**Enseignante** : Monsieur Dominique CHAILLOU ;

**Professionnel** : Monsieur Fabrice FERRANI ;

**Article 2** : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, 21 juin 2024



**Frédéric MULLER**